



Régions Ultrapériphériques Européennes
Regiones Ultraperiféricas Europeas
Regiões Ultraperiféricas Europeias



POSITION DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS DES REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES

CONSULTATION PUBLIQUE

« Evaluation à mi-parcours du programme ERASMUS + »

L'éducation et la formation sont indispensables car elles contribuent à la construction des individus et renforcent leur employabilité.

Les régions ultrapériphériques (RUP) de l'Union européenne (UE) reconnues à l'article 349 TFUE se caractérisent par une population plutôt jeune, avec une part importante de non diplômés ainsi qu'une forte proportion de personnes non ou peu qualifiées

Dans des régions qui connaissent des taux de chômage parmi les plus élevés de l'UE, l'amélioration des niveaux et de la qualité de formation ainsi que l'abaissement du taux de chômage, sont des corollaires à l'amélioration des conditions socio-économiques. De même, il s'avère important d'adapter l'offre de formation aux besoins du marché de l'emploi et à ceux des secteurs porteurs identifiés (les secteurs de l'économie verte et bleue, en particulier), notamment par le développement des dispositifs de formation par alternance (y compris l'apprentissage dans la formation initiale).

Au-delà de la formation, il est fondamental que les investissements immatériels et en infrastructures portent sur l'ensemble des cycles de l'enseignement, en vue d'en améliorer la qualité et d'introduire des pratiques innovantes.

Les RUP étant géographiquement éloignées du continent et souffrant d'un déficit d'accessibilité, il convient également de renforcer le soutien à la mobilité de leurs populations, notamment les élèves des premier et second degrés de l'enseignement, apprentis, étudiants, personnels de l'enseignement ou chômeurs, afin de leur assurer une égalité des chances par rapport aux citoyens du continent européen. De même, une attention devrait être portée aux sportifs.

La mobilité offre en effet des perspectives de qualifications complémentaires et contribue à la fois à l'élévation du niveau de compétences et à l'acquisition de nouvelles expériences professionnelles et étudiantes.

Les RUP ont toujours souligné, non seulement les difficultés rencontrées pour bénéficier des opportunités de mobilité dans les mêmes conditions que celles du continent européen, mais aussi l'importance de la mobilité régionale au sein de leurs bassins respectifs.

Il importe donc de soutenir de manière appropriée tant la mobilité des résidents des RUP vers le continent – en cohérence avec le premier axe de réduction du déficit d'accessibilité de la stratégie de la Commission en faveur des RUP – que celle vers les pays tiers de leur zone conformément aux orientations de la Commission visant à renforcer l'insertion régionale des RUP (axe 3 de la stratégie rénovée de l'ultrapériphérie).

La Conférence des Présidents des RUP reconnaît pleinement les avantages de la mobilité. Pour autant, au départ des RUP, cette mobilité, qu'elle soit choisie ou subie, représente un coût supérieur par rapport à la situation en Europe continentale. La Commission a pris en compte ce désavantage.

En effet, dans le domaine de l'éducation et de la formation, il faut noter qu'une attention particulière a, pour la première fois, été portée aux spécificités des RUP par :

- Une reconnaissance de la situation particulière des RUP au sein du Programme ERASMUS + qui permet désormais à leurs étudiants de bénéficier du montant d'aide maximum de bourse, et d'une allocation supplémentaire visant à supporter les frais liés au transport en fonction de l'éloignement (par km) du continent européen. Ce soutien a permis une participation accrue des citoyens des RUP, ce qui traduit le fort impact de cette adaptation face aux besoins importants des citoyens ;
- Une prise en compte des RUP au sein du Programme « Erasmus pour jeunes entrepreneurs » qui permet aux entrepreneurs qui souhaitent effectuer une mobilité au départ ou à destination des RUP de bénéficier du montant d'aide maximum.

Si la Conférence des Présidents des RUP salue ces avancées, elle attire cependant l'attention de la Commission sur le fait que :

- l'aide forfaitaire à la mobilité allouée aux étudiants des RUP n'est pas suffisante pour couvrir les frais occasionnés ;
- l'allocation supplémentaire visant à couvrir les frais de transport ne produit pas tous ses effets pour les RUP les plus éloignées ;
- si les actions de mobilité sont plébiscitées par les étudiants de l'enseignement supérieur, d'autres publics sont plus éloignés du programme notamment les apprentis et les étudiants de la formation professionnelle ;
- il n'est pas possible de bénéficier du montant maximum d'aide à la mobilité dans le cadre du volet international d'ERASMUS+, ce qui décourage les échanges entre les RUP et les pays tiers de l'UE en dépit d'un intérêt majeur pour l'insertion régionale des RUP ;
- le poids et la complexité des démarches à entreprendre tant pour les actions de mobilité que pour les projets de partenariat sont tels qu'ils peuvent décourager les candidats potentiels ;

Dans ce contexte, et **pour l'avenir, la Conférence des Présidents des RUP plaide pour :**

- Etendre, systématiser et renforcer les adaptations prévues pour la période 2014-2020 pour Erasmus + et Erasmus jeunes entrepreneurs aux autres programmes européens portant sur l'éducation, la formation et la jeunesse ;
- Obtenir, dans le cadre des politiques européennes liées à l'éducation et la formation, le financement des surcoûts liés au transport des personnes souhaitant suivre une formation indisponible sur leur territoire ;
- Maintenir et augmenter l'aide financière à la mobilité pour les étudiants et les jeunes des RUP dans le cadre d'ERASMUS+ en ne tenant pas uniquement compte de la distance kilométrique mais également des coûts réels de la mobilité ;
- Etudier la possibilité, soit d'introduire des tranches kilométriques supplémentaires avec un montant d'aide correspondant, soit d'opter pour une prise en charge au réel (plutôt que forfaitaire) dans le cadre de l'allocation supplémentaire liée aux surcoûts de transport ;

- Développer le volet international d'ERASMUS+ pour permettre une mobilité effective vers les pays tiers de leur voisinage (géographique, culturel et historique) en octroyant aux RUP les mêmes conditions de soutien que dans le volet interne de ce programme, tout en s'assurant que la gouvernance ne représente pas d'obstacles additionnels ;
- Etablir des mécanismes de soutien, dans le contexte des contacts déjà initiés entre leurs universités, afin de faciliter une collaboration pérenne et dynamique entre les chercheurs pour la résolution de problématiques liées à l'ultrapériphérie ainsi que pour le développement des échanges d'étudiants et d'enseignants et leur insertion dans les réseaux de recherche européens ;
- Renforcer les mécanismes de coopération institutionnelle existants entre leurs universités, privilégier une approche conjointe pour développer des synergies dans les domaines de l'enseignement, de la recherche et favoriser la prestation des services sur leurs territoires ;
- Promouvoir un plus grand échange entre les universités des RUP et celles des pays de leur bassin géographique, avec lesquels elles entretiennent des liens culturels et historiques, et la mise en place de consortiums dans le cadre international du programme Erasmus Mundus ;
- Dans le cadre des actions de mobilité, accorder un soutien particulier en faveur des « jeunes ayant le moins d'opportunité » y compris les chômeurs ;
- Faciliter la mobilité de longue durée des jeunes en formation professionnelle (apprentis, stagiaires, formation en alternance) en améliorant leur accès au programme et en octroyant un niveau de soutien adapté ;
- Soutenir davantage les actions de mobilité pour le secteur du sport ;
- Etablir un système d'évaluation des programmes d'études pour les niveaux secondaire et professionnel, similaires à ce qui existe pour le volet enseignement supérieur;
- Créer un système de validation et / ou de reconnaissance de l'expérience de formation acquise à l'étranger afin de compléter l'outil Youthpass ;
- Simplifier les démarches administratives aussi bien pour les projets de mobilité que pour ceux de coopération.
- Faciliter l'accès des RUP aux programmes horizontaux européens en faveur de l'éducation, la formation et la mobilité (appels à projet spécifiques, adaptation des critères d'éligibilité...) ;